Nouveautés - changements – infos - saison 2026/2027

Le Contrôle d'honorabilité

Le contrôle d'honorabilité a pour but de prévenir toute violence sexuelle dans le sport et sera mis en place au niveau de la FSGT pour la saison 2026/2027.
Les dirigeants et responsables de clubs ainsi que les animateurs, éducateurs et entraîneurs sportifs feront l'objet d'un contrôle des services de l'Etat portant sur le respect de leur obligation d'honorabilité.
Les fédérations sont chargées de recueillir les données des pratiquants soumis à cette obligation. Les clubs doivent indiquer à la fédération l'identité des personnes concernées par ce contrôle. Cette indication se fera avec l'accord de l'adhérent. En cas de refus de ce dernier, l'adhérent pourra obtenir sa licence mais devra renoncer à ses fonctions de dirigeant et d'encadrant.
Le contrôle se fera via la demande de licence en ligne, il n'est plus nécessaire de remplir un document papier. Il se fera lors de la prise de licence !

Informations en matière d'assurance

Conformément aux dispositions du code du sport, les dirigeants et responsables de clubs sont tenus d'informer chaque adhérent de son intérêt à souscrire un contrat d'assurance individuelle accident couvrant les dommages corporels auxquels il peut être exposé du fait de sa pratique sportive. La FSGT propose un contrat d'assurance souscrit auprès de la Wilis Towers Watson France. L'adhérent a la possibilité de refuser la souscription de ce contrat.
Les dirigeants de club doivent faire signer « la fiche signalétique adhérent » par chaque licencié. Cette fiche correspond à la partie supérieure du formulaire licence FSGT, elle atteste que le licencié a pris connaissance du formulaire Wilis Towers Watson France /FSGT. Après sa signature, la fiche signalétique adhérent, est à conserver obligatoirement par le club.

Participation forfaitaire de la CDTT aux épreuves fédérales pour les prises en charge

Un tarif forfaitaire fixe a été mis en place en fonction du lieu d'implantation des épreuves à savoir. **Ces forfaits figurent sur la page des Tarifs dans l'annuaire.**

Pour vous permettre de préparer le déplacement et l'hébergement de vos joueurs pour les épreuves fédérales dans des conditions optimales financièrement nous vous indiquerons, le plus rapidement possible après les épreuves qualificatives, **le nombre de joueurs pris en charge par club** en fonction des résultats obtenus aux Championnats d'Alsace et selon les critères de sélection habituels. **La prise en charge ne sera pas nominative** ce qui facilitera le travail de la CDTT et des clubs.